



Commune de
PERROY

Perroy, le 12 novembre 2025/JDR-IRA

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 4 décembre 2025

Préavis N° 14/2025

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 185'000.00 TTC POUR LA REFECTION DES CANALISATIONS SECTEUR « LA RÈCE »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Le projet

Suite à des problèmes récurrents d'inondation dans la parcelle viticole no 465, la Municipalité a fait procéder à un curage d'urgence des conduites EC dans les secteurs « Cheneté » et « La Rèce ».

Après contrôle caméra et tentatives de fraisage, il est apparu nécessaire de remplacer ce premier tronçon entarté et problématique. La Municipalité a donc décidé de changer la canalisation qui traverse les parcelles no 465 (propriété du Château de Perroy SA) et no 550 (communauté héréditaire Gilbert Gaillard).

Dans la continuité, des travaux sont prévus, après contrôle, sur les conduites sises sur les parcelles nos 592 (succession Staub Jean-Jacques) et 591 (Commune de Perroy). En cas de problèmes avérés, un chemisage sera réalisé.

Dès lors, la Municipalité vous présente cette demande de crédit pour la réfection de ces canalisations pour un montant total TTC de CHF 185'000.00.



Commune de
PERROY

2. Coûts

Le coût des travaux est réparti comme suit (montant en CHF, TTC) :

Génie civil	80'000.00
Curage et fraisage	30'000.00
Prestations d'ingénieurs	20'000.00
Perte de cultures	13'600.00
Chemisage	38'500.00
Arrondi	2'900.00
TOTAL TTC	185'000.00

Après mise en soumission effectuée par le Bureau Mosini et Caviezel, les sociétés PERRIN SA et KUNZLI SA ont été choisies pour réaliser cette réfection.

Enfin, il est prévu d'indemniser les propriétaires des parcelles de vignes (environ 300 m² – frais d'arrachage, perte de récolte, nouvelle plantation).

3. Calendrier

Une fois le crédit accordé, le démarrage des travaux est prévu en janvier 2026 afin de ne pas impacter les travaux viticoles. La durée de l'intervention est d'environ un mois.

4. Financement

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.

5. Amortissement

L'investissement sera amorti sur une période de 60 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoires édictées par le manuel MCH2, dès l'année qui suit le début de son utilisation.

6. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N° 14/2025
- entendu le rapport de la Commission de gestion & finances
- entendu le rapport de la Commission technique



Commune de
PERROY

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le préavis municipal N° 14/2025 et d'octroyer un crédit de CHF 185'000.00 TTC pour la réfection des canalisations du secteur « La Rèce »
- de financer cette opération avec les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
par voie de circulation le mardi 11 novembre 2025

La Syndique

La Secrétaire

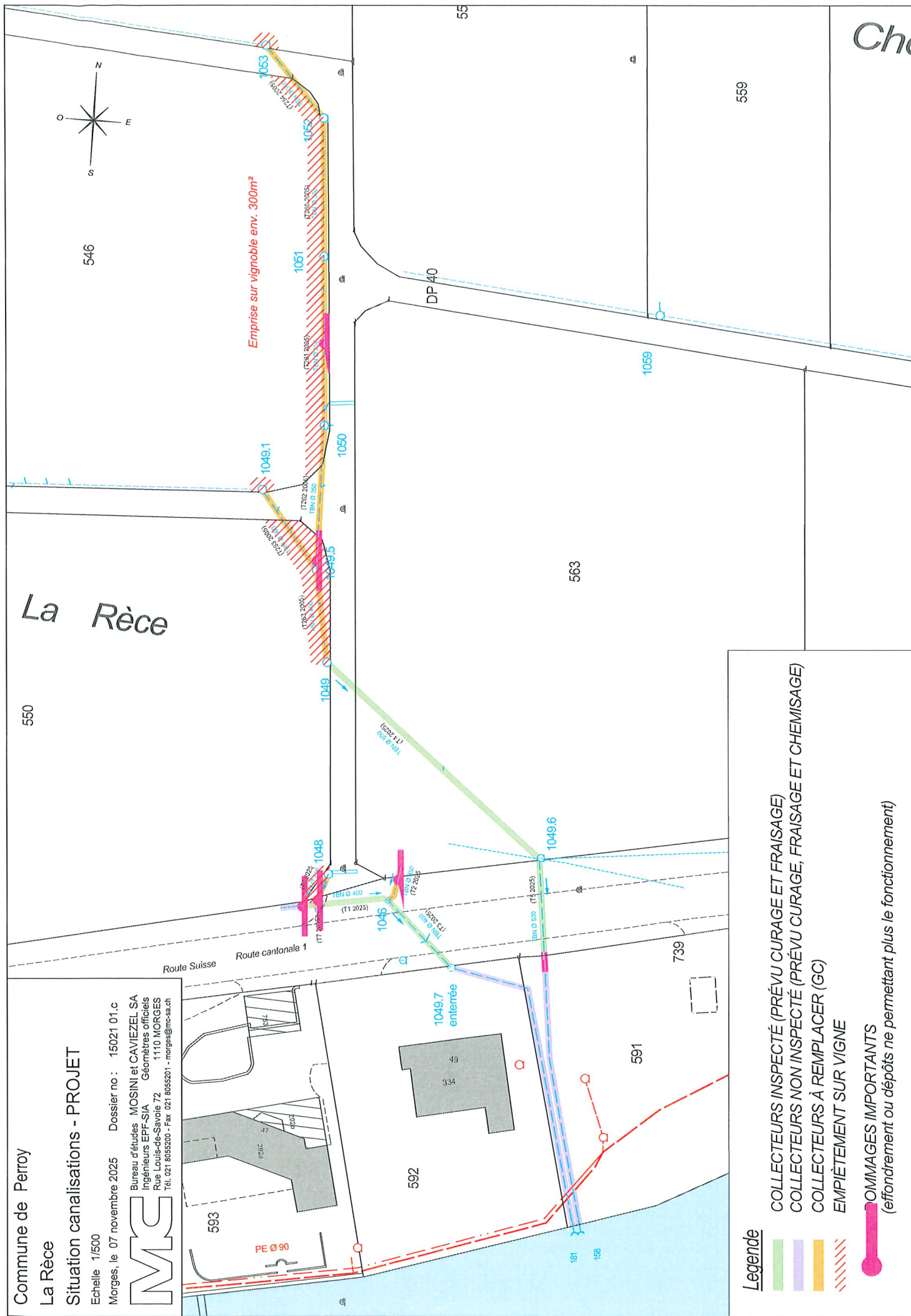
Juliette Leprince-Ringuet

Isabelle Reymond Aubert



Annexe : Plan du projet

Responsable du projet : Monsieur Joerg Dreier



Legende

COLLECTEURS INSPECTÉ (PRÉVU CURAGE ET FRAISAGE)

COLLECTEURS NON INSPECTÉ (PRÉVU CURAGE, FRAISAGE ET CHEMISAGE)

COLLECTEURS À REMPLACER (GC)

EMPIÈTEMENT SUR VIGNE

DOMMAGES IMPORTANTS
(effondrement ou dépôts ne permettant plus le fonctionnement)